

FORUM DES ASSOCIATIONS DE VILLENAVE D'ORNON 2010 REGLEMENT INTERIEUR D'ORGANISATION

ARTICLE 1 - OBJET

La Ville de Villenave d'Ornon organise son 12^{ème} Forum annuel des associations à l'ESPACE D'ORNON le samedi 4 septembre 2010.

Le FORUM réunit l'ensemble des associations culturelles, sportives, socio-culturelles, familiales et caritatives de la Commune de VILLENAVE D'ORNON.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ORGANISATION

Un stand, équipé de grilles d'exposition, d'une table et de deux chaises, est mis à la disposition de chaque association inscrite. Une alimentation électrique de 360 watts maximum et du matériel spécifique sont prévus sur chaque stand en ayant fait la demande écrite sur la fiche d'inscription. La dimension du stand est d'environ 3 m de large et 2,70 m de profondeur. Le stand peut se trouver soit dehors sous chapiteaux, soit à l'intérieur de l'Espace d'Ornon: une rotation des associations est prévue chaque année dans un souci d'équité (sauf si elles en font la demande).

ARTICLE 3 -ANIMATIONS

Les associations ont la possibilité de faire des démonstrations de leur discipline sur un tapis d'évolution d'environ 60 m2 minimum dans la **salle Sport pour Tous**. Un planning horaire affiché le jour de la manifestation déterminera l'ordre des passages. La ville se réserve le droit de modifier le planning initial en fonction d'événements non prévisibles.

ARTICLE 4 – INSTALLATION DES STANDS

Le FORUM est déclaré ouvert par Monsieur le Maire à 10 heures et est clôturé à 18 heures.

La manutention des stands est assurée par les services de la Ville. L'association pourra accéder à la salle pour installer son matériel propre **dès le vendredi 3 de 17h à 19h et/ou le samedi 5 de 7h30 à 10h**. Celui-ci pourra être démonté dès la fin du FORUM et le dimanche entre 9h30 et 12h. **Il est rappelé aux exposants l'intérêt de maintenir les stands ouverts jusqu'à 18h pour le respect du public.**

ARTICLE 5 - REPAS

Un service de repas est assuré dans les locaux du restaurant du Centre de Loisirs situé à proximité de l'Espace d'Ornon. Les 2 tickets repas par stand offerts par la ville et les payants seront distribués le matin du FORUM. Les **repas payants à 7,20€ sont à réserver jusqu'au 10 Août** grâce à la fiche jointe.

Deux services de repas fonctionneront, l'un de 12h à 12h45 et l'autre de 12h45 à 13h30. Nous vous demandons de **respecter ces horaires** compte tenu de l'augmentation du nombre global des repas comme les associations l'ont souhaité et de la capacité de la salle.

ARTICLE 6 - ASSURANCE / LITIGES

La Ville ne pourra être tenue pour responsable des dégradations ou vols constatés sur le matériel appartenant à l'association. Seuls les dégâts pouvant être provoqués par un dysfonctionnement technique des lieux pourront être pris en charge par l'assurance Responsabilité Civile de la Ville.

L'association devra donc pour sa part souscrire une assurance couvrant les risques liés à l'organisation de son stand.

ARTICLE 7 - BUVETTE

Un stand buvette est installé à l'extérieur de l'ESPACE D'ORNON.

Il est entièrement organisé et tenu par des responsables associatifs volontaires et bénévoles qui en ont exprimé le souhait par écrit sur la fiche d'inscription. Le service communication met en contact ces associations pour une bonne coordination du stand buvette-restauration.

ARTICLE 8 - DIVERS

Le FORUM des Associations devant rester un lieu de communication, d'échanges et d'information, la vente de tout objet est strictement interdite.

De même, la consommation d'alcool sur les lieux sera interdite, hormis le temps du repas, de l'apéritif de clôture offert par la municipalité et de la vente sur la buvette.

ARTICLE 9 - PARKING

Compte tenu du nombre important de participant et de visiteurs, il est conseillé aux associations de se garer sur le parking du Centre de Loisirs (sauf en cas d'intempéries) ou côté Piscine pour permettre aux visiteurs d'utiliser le parking de l'Espace d'Ornon.

Villeneuve d'Ornon, le 25 mai 2010